

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS393

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 20

À l'alinéa 103, substituer au mot :

« administration »,

les mots :

« autorité administrative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.